

LE TRANSFERT DE LICENCE

(Comment bien l'utiliser et le réussir)

Le principe de base de la licence d'utilisation :

La licence de ce produit est monoposte. Ce qui implique que le logiciel ne peut fonctionner que sur un seul PC et sur un seul disque dur de ce même PC (*celui sur lequel il a été débridé*). La clé permettant de débrider le logiciel, remise lors de l'enregistrement de la licence, ne fonctionne que sur le poste, disque et partition où le logiciel a été débridé. C'est le principe de base de cette licence monoposte et mono licence.

L'exception au principe de base :

Dans certains cas précis, l'utilisateur peut être amené à déplacer la licence sur un autre poste ou disque. Voici quelques exemples pouvant nécessiter un transfert de licence :

- Déplacement professionnel temporaire
- Installation de la licence sur le poste du client d'un de nos revendeurs
- Livraison de la licence et d'une boutique e-Commerce mise au point par un webmaster ou autre prestataire
- Premiers signes indiquant que le disque dur va subir une panne
- Changement du parc informatique
- Formatage du disque : l'utilisateur déplace la licence sur une autre partition, il formate le disque puis il réintègre la licence sur le disque formaté ou non, selon son choix.
- ...

Comme vous le voyez, cette fonction revêt un caractère d'exception. Dans tous les cas, l'éditeur, dans le cadre du suivi de ses licences doit en être informé. Cette information lui est transmise par le protocole FTP qui nécessite l'utilisation du traditionnel port 21 et un accès libre à Internet ne nécessitant aucune autorisation d'accès au poste de l'utilisateur. Celui-ci ne doit donc pas avoir bloqué le port 21 et disposer du libre accès à Internet. A défaut il n'a pas accès à la fonction.

En cas de difficulté, prenez contact avec l'éditeur ou adressez-lui un email : contact@softiciel.com et rene.softiciel@orange.fr.

Une recommandation très importante :

Le programme que vous utilisez a fait l'objet de mises à jour gratuites destinées à le faire évoluer, corriger un dysfonctionnement, implémenter une nouvelle fonction, ajouter des rubriques à un ou plusieurs fichiers... Ce qui est le cas pour tous nos produits.

Cela implique, sous peine d'incohérence voire de pertes de données, de ne faire le transfert de licence qu'entre deux versions identiques. Sachez que le transfert de licence ne remplace pas une mise à jour et que les données sont transférées dans la version où elles ont été créées.

Exemple :



Poste 1



Poste2

Dans cet exemple, j'ai acquis une licence depuis quelques mois et je ne me suis jamais préoccupé des mises à jour (ce qui est un tort). Je dispose donc sur mon poste fixe d'une version 1.57. Devant faire un déplacement professionnel, je télécharge le programme sur le site de l'éditeur et je l'installe sur mon portable. Le logiciel installé est, quant à lui, en version 1.60 car il a évolué.

En faisant un transfert de licence, les données font également partie intégrante du fichier de transfert qui sera généré par la fonction. Elles ne seront donc pas en conformité et provoqueront des messages d'erreur de compatibilité.

Pour résoudre ce problème, il suffit simplement de mettre à jour la version 1.57 vers la version 1.60. Pour bien réussir cette mise à jour, lisez le document intitulé « 1_Reussir_Maj.doc ».

Après mise à jour du poste fixe, le transfert de licence peut être fait car les programmes des deux postes sont maintenant de même version.

Comment connaître la version des programmes ?

Vous disposez pour cela de la fonction : Vérifier les mises à jour, accessible habituellement par le sous menu des utilitaires et parfois via le sous menu Licence d'utilisation.

Le mode de fonctionnement du transfert de licence :

Pour les besoins de l'explication, le poste fixe sera dénommé Poste1 et le portable, Poste2. Je rappelle que la licence est installée sur Poste1.

La licence étant attribuée selon un n° de série renvoyé par le programme, j'ai donc besoin de recueillir le n° de série renvoyé par le poste2 puisque c'est ce poste que je veux licencier. Je lance le programme du Poste2 et j'ouvre la fenêtre d'enregistrement. Le n° de série apparaît en gros caractères entre deux flèches noires, en haut d'écran. Ce n° de série comprend 16 caractères, chiffres et lettres majuscules. Je le note sans faire d'erreur. Astuce : noter ce n° en faisant des groupes de deux caractères.

Je reviens maintenant sur le Poste1 pour lui communiquer le n° de série pour lequel je veux faire ce transfert de licence. J'exécute, sur Poste1, la fonction : Transférer la licence. Aussitôt un message m'indique que ce Poste1 est maître et que je ne peux que préparer le transfert. Après validation de ce message informatif, l'écran de préparation s'affiche. Je constate qu'effectivement je n'ai accès qu'aux boutons : Je veux préparer le transfert, Licence et Annuler. Par contre, au centre de l'écran, un champ N° de série est actif. Je saisis dans ce champ le n° de série que j'ai noté et qui correspond au n° de série de Poste2.

Après un dernier contrôle, je clique sur le bouton : Je veux préparer le transfert. La fonction est lancée et un fichier compressé est généré. Il contient les données et la nouvelle licence. Ce fichier se nomme : Transfert_<Nom du programme>.zip et il se trouve dans le sous répertoire /TRANSFERT du Poste1.

Je copie ce fichier sur une clé Usb car j'ai besoin de le coller dans le sous répertoire TRANSFERT du Poste2.

Le Poste1 n'est plus licencié maintenant et n'intervient plus pour la suite. Depuis le Poste2, j'exécute la fonction : Transférer la licence. Un message indique que ce poste ne dispose pas d'une licence et qu'il ne peut que recevoir une licence. Après validation de ce message, un écran apparaît. Seuls les boutons : Licence, Annuler et Je veux recevoir la licence sont actifs. Je clique simplement sur le bouton : Je veux recevoir la licence pour lancer la fonction. Le fichier de transfert est décompressé et les données restituées. En fin de fonction, un message doit indiquer que la réception de licence est terminée avec succès.

Le Poste2 est maintenant licencié.

Conseil utile :

Certains programmes gèrent des projets : IziMailing, Boutika Premium... Le fichier compressé peut alors être de taille conséquente et demander du temps. Pour éviter un fichier volumineux et ne prendre aucun risque lié à une reboot, coupure de courant... synonyme d'un probable échec, je déplace manuellement tous les projets vers Poste2, sauf un que je conserve sur Poste1. Le fichier de transfert sera donc de petite taille et ne nécessitera que quelques instants pour être généré. Le risque d'échec est maintenant quasi nul.

Disposition contractuelle très importante:

Le fichier de transfert est à usage unique. Il ne peut et ne doit servir qu'une seule fois et pour le poste pour lequel il a été prévu. Sa réutilisation pour activer une licence qui a été bloquée par l'exécution de la fonction de transfert est strictement interdite et entraîne de facto la perte de la licence plus les actions que l'éditeur serait amené à entamer pour préserver ses droits d'édition (Cf. contrat de licence).

Conseils :

Une fois la licence déplacée avec succès, détruisez tous les fichiers de transfert qui restent sur Poste1 et la clé Usb utilisée. Ce sera, pour vous, la garantie de ne pas vous exposer.

Après le transfert de licence, nous vous recommandons de procéder immédiatement à une sauvegarde avec la nouvelle version puis de détruire ou stocker les anciennes sauvegardes faites avec une version antérieure.

Appliquez cette marche à suivre et suivez nos conseils pour réussir tous les transferts de licence.

SOFTICIEL Editions
9 rue de la Calade
11120 GINESTAS
Email : contact@softiciel.com
Site : www.boutika.net